



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 4 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt trois à 15h39, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE. Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire, Président du CCAS, et sous la présidence de Monsieur PEREZ Patrick vice-président du CCAS pour les votes des comptes administratifs.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE., Monsieur PEREZ., Docteur GUILLAUME., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame SAYOU., Monsieur BAGNE, Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

Procurations :

Absents :

Excusés : Madame PERAIRA..

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 16h20

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3587

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE ACTE Que le Compte de Gestion du Budget des Résidences Autonomie dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3588

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

Après présentation du compte administratif Monsieur le Maire est sorti et donne la présidence à Monsieur PEREZ Patrick

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du Compte Administratif 2022 telle que développée dans le document budgétaire annexé.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2022 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3589

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

Après présentation du compte administratif Monsieur le Maire est sorti et donne la présidence à Monsieur PEREZ Patrick

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du Compte Administratif 2022 telle que développée dans le document budgétaire annexé.

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2022 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes,

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3593

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2023 - RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Supplémentaire 2023 des Résidences Autonomie tel que ci-annexé et présenté par chapitre pour la section d'investissement et par groupe pour la section exploitation.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3594

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RESIDENCES AUTONOMIES - FACTURATION DES BADGES ET CLES AUX RESIDENTS EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DETERIORATION

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER

les régisseurs des résidences autonomie à encaisser le recouvrement des frais liés à la perte, vol ou la détérioration des clés ou badges magnétiques par les résidents des résidences FARAUT et LELIEVRE.

DE DIRE

que les frais seront facturés au tarif en vigueur au moment du remplacement.

DE DIRE

que les recettes seront inscrites au budget des Résidences Autonomie.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3595

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ATTRIBUER

Les subventions suivantes :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	1 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	700,00 €
FRANCE ALZHEIMER VAR	300,00 €
SEKOLIN'NY MASOANDRO	2 000,00 €
SIX FOURS VOUS ACCUEILLE	500,00 €
VIVRE EN FAMILLE	5 500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3596

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 18 personnes ont bénéficié de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 510 € (cinq cent dix euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 17 personnes pour un montant total de 315 € (trois cent quinze euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons roses « viande ou poisson » à 17 personnes pour un montant total de 315 € (trois cent quinze euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE du rejet de 2 demandes de bons alimentaires sur cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°3600

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS EN ESPÈCES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 5 personnes ont bénéficié de secours en espèces pour un montant total de 240 € (deux cent quarante euros).

DE PRENDRE ACTE que 14 personnes ont bénéficié d'un secours par mandat pour un montant total de 1 195,09 € (mille cent quatre-vingt-quinze euros et neuf centimes).

DE PRENDRE ACTE que 4 demandes de secours ont été rejetées.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°3601

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 71 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 568 € (cinq cent soixante-huit euros).

DE PRENDRE ACTE que 57 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un montant total de 786,60 € (sept cent quatre vingt-six euros et soixante centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE ACTE que 7 tickets ont été attribués pour un montant de 4,83 € (quatre euros et quatre-vingt-trois centimes).

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

DE FIXER Le montant des frais d'aliments (en cas d'absence selon Règlement Intérieur) à 5,57 € par journée repas dans les Résidences Autonomie,

DE DIRE Que les prix de journée de l'hébergement, de la restauration, de la participation de l'aide sociale, du forfait-charges et des frais d'aliments ci-dessus mentionnés sont applicables au 1er avril 2023,

DE DIRE Que les recettes seront inscrites au budget des Résidences Autonomie.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.



Jean-Sébastien VIALATTE
Député honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée